



APPEL À CANDIDATURES

ZONE DE CÉLÉBRATION J.O.

2024

Du 26 juillet au 11 août 2024

Place Stalingrad

93330 Neuilly-sur-Marne

Appel à candidature

Objet de l'appel à candidature

Dans le cadre des Jeux olympiques de 2024, la municipalité recherche plusieurs débits d'alimentation et de boissons, afin de mettre à disposition des Nocéens, travailleurs, touristes, vacanciers, et habitants des communes voisines, un service de restauration rapide au sein de la zone de célébration.

La zone de célébration ouverte du 26 juillet au 11 août 2024, et comprendra plusieurs espaces : structures et activités sportives, projection des J.O. sur écran géant, aire de jeux pour bébé, espace culturel, espace partenaire, ainsi qu'un espace de restauration.



L'ouverture de la zone de célébration est prévue à partir du vendredi 26 juillet 2024 suite à la conclusion d'une convention d'occupation entre la ville de Neuilly-sur-Marne et le candidat.

La Mairie se réserve le droit de revoir les jours et horaires pendant lesquels les candidats sélectionnés seront autorisés à s'installer.

Par le biais de cet appel à candidature, la municipalité se réserve le droit d'utiliser les candidatures reçues, pour proposer l'installation temporaire de Food Truck sur des événements municipaux ultérieurs.

Cahier des charges

Jours et horaires

En répondant à l'appel d'offre, le candidat devra s'engager à être **présent sur toute la durée** de la manifestation, à savoir du vendredi 26 juillet au dimanche 11 août 2024, de 13h00 à 22h00, excepté les vendredis et samedis, jours pendant lesquels la zone de célébration sera ouverte jusqu'à 00h00.

Aucun déplacement du véhicule ou de la structure ne sera toléré en dehors de ces horaires. Le matériel utilisé pourra rester sur place, le site étant **gardé 24h/24, 7j/7**.

Modalités techniques

L'emplacement disposera d'un point d'eau et d'une prise électrique par commerçant, de **16 ampères**, et d'une capacité maximale de **3680 watts**.

En cas d'utilisation d'un groupe électrogène, le matériel devra répondre aux normes en vigueur. Il devra être dans un **caisson insonorisé**, et un **maximum de 65 db sera exigé**.

La municipalité exige des candidats sélectionnés une **hygiène irréprochable**. Une benne à ordures spécifiques sera mise à disposition. Les candidats devront également **assurer la collecte de leurs déchets de fonctionnement**, et l'emplacement devra toujours être propre et sans débris.

Modalités partenariales

Au regard de la charte olympique, il sera imposé aux candidats sélectionnés, de ne vendre que des produits des marques sponsors. Pour les boissons froides, le partenaire est le groupe Coca Cola, associé au groupe Mengniu. Pour les boissons chaudes, le partenaire officiel est la filiale Costa Coffee.



Honest



TROPICO



Principe de la marque blanche

Pour tout référencement de marques tierces et non-partenaires, il sera essentiel de s'assurer **qu'aucune marque tierce ne soit visible**, logo, slogan, couleurs, etc. Les marques tierces que nous autorisons à la vente seront celles issus de commerçants locaux. Exemple : bières artisanales. Mais elles devront uniquement être **vendues dans des contenants neutres**.

Dans l'objectif de limiter la pollution plastique ainsi que les déchets sur la zone de célébration, tout en s'assurant du respect du cadre commercial imposé par Paris 2024, un **système de gobelets réutilisables consignés** sera mis en place :

- Il sera formellement interdit aux opérateurs de restauration de distribuer au public des canettes ou bouteilles. Chaque boisson achetée devra être servie dans un gobelet.
- Les gobelets seront fournis par la municipalité

Modalités tarifaires

L'occupation de chacun des emplacements fera l'objet d'une **convention d'occupation**. Tout candidat devra s'engager à respecter les termes prévus par cette convention.

L'occupation de l'emplacement est soumise à une redevance d'occupation du domaine public fixée à **120€ pour toute la durée de la période**. En cas de rupture de la convention, pour quelques motifs qu'il soit, le candidat devra s'engager à payer l'intégralité de la redevance. Le tarif est indivisible.

Critères de sélection

En lien avec les valeurs véhiculées par les Jeux Olympiques, l'autorité territoriale choisira les attributaires des places en fonction des projets qui répondront le mieux à ses attentes, et au regard des critères suivants :

- **Restauration durable** : mettre en place une offre de restauration favorisant la consommation de produits sains, locaux, bio, impact carbone faible, de saison, etc.
- **Restauration éco-responsable** : minimiser la production de déchets, supprimer le plastique à usage unique, réduire le gaspillage alimentaire en variant les quantités proposées, redistribution des invendus au profit d'associations locales.
- **Variété de l'offre** : proposer au moins une offre végétarienne avec au minimum une offre chaude et une offre froide.
- **Qualité de l'offre** : privilégier une alimentation certifiée, s'approvisionner auprès de producteurs locaux, favoriser le recours à des produits labellisés.

Formulaire de candidature

Enseigne commerciale :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Activité :

Produits à la vente et leur prix :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Site internet :

Réseaux sociaux :

Liste exhaustive du matériel électrique apporté :

(ATTENTION : chauffage et lampes halogènes interdits)

Nombre de kW nécessaires (max 3,6 kw) :

Besoins particuliers :

(REMARQUE : Le recensement des besoins ne vaut pas accord de la municipalité. Ils seront étudiés au cas par cas).

Je certifie que les renseignements portés sur cette demande d'inscription sont exacts et m'engage à respecter les conditions d'utilisation de la ville de Neuilly-sur-Marne.

À _____ Le

Signature et cachet :

Liste des pièces à fournir

- Une note de présentation du commerçant comprenant liste et photographies des produits proposés en indiquant leur fourchette de prix, s'il s'agit de fabrication propre, transformation ou revente
 - **Un justificatif du statut juridique de l'activité candidate :**
 - Un extrait d'immatriculation à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
 - Un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers ;
 - Copie de la carte de commerçant ambulant (facultatif) ;
 - Copie de la pièce d'identité de la personne physique postulant ;
 - Attestation d'assurance pour la période d'exploitation concernée (couvrant l'espace de vente et la responsabilité civile professionnelle) ;
- Pour la restauration uniquement :
- Attestation de formation en hygiène alimentaire ;



SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT EXAMINES

Par voix postale ou à déposer

MAIRIE DE NEUILLY-SUR-MARNE
SERVICE DYNAMIQUES LOCALES
POLE COMMERCE
1 PLACE FRANÇOIS MITTERRAND
93330 NEUILLY-SUR-MARNE

Par courriel

dynamiques.locales@neuillysurmarne.fr
commerce@neuillysurmarne.fr